



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE ORANGE VENT VIOLENT

Début de l'épisode : ce jour 15 janvier 2023 à 21 h 00

Fin prévisible de l'épisode : demain 16 janvier 2023 à 6 h 00

Dans la nuit de dimanche à lundi et lundi matin, violent coup de vent lié à la dépression GERARD sur un quart nord-ouest du Pays.

Le temps s'annonce très perturbé au cours de la nuit de dimanche à lundi et lundi matin avec un passage pluvieux actif d'ouest en est, accompagné d'un fort coup de vent, provoqué par la dépression "Gérard". On attend des rafales jusqu'à 110 à 120 km/h sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- de surveiller les manifestations de plein air prévues dans leur commune,
- de faire respecter les consignes d'utilisation des chapiteaux en fonction de la force du vent,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
 - Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral ;
 - Soyez vigilants face aux chutes possibles de branches ou d'objets divers ;
 - N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
 - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
 - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- d'informer les gestionnaires de camping des conseils de comportement suivants :
 - Surveillez les arbres (qui auront été élagués lors de travaux d'entretien) ;
 - Regroupez les campeurs dans un abri en dur en cas de vent très violent.
- de vérifier auprès des professionnels du bâtiment que les mesures de prévention du risque de renversement des grues de chantier ont été prises.

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les panneaux d'affichage peuvent être touchés.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Fait à Vannes, le 15 janvier 2023 à 16 h 30

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le cadre d'astreinte

Signé

Sébastien DESHAYES

Message transmis aux services suivants :

- | | | |
|-------------------------------------------|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS) | - Groupement de Gendarmerie | - DDSP |
| - DDTM | - UD DREAL | - DD ARS |
| - DSDEN | - DDPP | - DDSCS |
| - Préfecture de zone (COZ) | - Météo-France | - DIRO |
| - Sous-préfecture de Lorient | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD |
| - SAMU | - CHBA | - CHBS |
| - Conseil régional de Bretagne | - Conseil départemental | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo | - Lorient Agglomération | - CROSSA |
| - RTE | - ENEDIS | - GrDF |
| - Orange | - SNCF | - CTRL |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan | - EPTB Vilaine |
| - SAUR | - VEOLIA | - CEO |
| - STGS | - SUEZ | |